L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An	$3 00
Six Mois	1 50
Quatre Mois	1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la port de la Nouvelle-Orléans

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES, 323

Entre Conti et Bienville

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

—:0:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Excellente pour Placement dans le Quatrième District.

Emplacement splendide pour commerce et demeure No 3009 rue Tchoupitoulas, entre les rues Septième et Huitième.

Cottage simple 414 et 416 rue Huitième et cottage double Nos 418 et 420 rue Huitième, entre les rues Tchoupitoulas et St Thomas.

Cottage simple en briques No 2618 rue Tchoupitoulas et le cottage double en briques Nos 2620 et 2622 rue Tchoupitoulas.

Succession d'Elizabeth Hammel.

No 72,581—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 19 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encherre publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 13 octobre 1903, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. George R. Théard, juge de la Division E, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée—

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas (anciennement Levée), Septième, Huitième et Fulton, désigné par le No 3 sur un plan dressé par C. A. Hedin, daté le 26 avril 1893, déposé par le No 31 parmi les archives de J. R. Beard, ancien notaire, lequel lot mesure vingt pieds cinq pouces et une ligne et 3/5 à la rue Tchoupitoulas, cent quarante trois pieds quatre pouces six et 3/5 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No deux, cent quarante sept pieds neuf pouces et cinq lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté et vingt pieds de largeur sur la ligne du fond, le tout en mesure américaine.

Les améliorations comprenant le joli emplacement à deux étages en bois pour résidence et commerce No 3009 rue Tchoupitoulas et contenant boutique et quatre chambres en rez-de-chaussée et galerie avec cinq chambres au premier étage, aussi une bâtisse dans le fond à deux étages ayant deux chambres à chaque étage, la cour a deux citernes la maison est bien louée et rapporte $25 00 par mois.

2° Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville, désignés par les Nos cinq et six dans l'ilet No 8, borné par les rues Huitième, Neuvième, Tchoupitoulas, (anciennement Levée) et St Thomas (anciennement Fulton), lesquels lots sont contigus et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Huitième sur les profondeurs suivantes. Le lot No cinq de cent deux pieds deux pouces sur la ligne de côté donné par les lots Nos 1, 2, 3 et 4 et cent un pieds un pouce sur la ligne du lot No 6, et dix neuf pieds deux pouces de largeur dans le fond, et le lot No six a cent un pieds un pouce sur la ligne du lot No cinq et cent pieds sur la ligne du lot No 7, et dix neuf pieds, deux pouces sur la ligne du fond.

Les améliorations consistant en deux jolies résidences doubles en bois Nos 414 416 et 418 420 rue Huitième. Nos 414 416 comprenant un cottage simple contenant galerie sur le côté et quatre chambres, citerne etc., et se loue $7 00 par mois. Nos 418 420 est une résidence double ayant trois chambres de chaque côté et se loue pour $7 00 par côté.

3° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant situés dans ledit quatrième district de cette ville, désignés par les Nos quatorze et quinze, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Troisième, Quatrième et Water, sur un plan fait par L. H. Pilié, voyer, le 21 octobre 1859, déposé en l'étude de J. D. Augustin, ancien notaire, sur un plan No 282 déposé parmi les archives de T. Guyol, ancien notaire, lesquels lots mesurant chacun vingt-cinq pieds onze pouces six lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur les profondeurs suivantes. Lot No 14, quatre vingt dix pieds, onze pouces et trois lignes, sur la ligne de côté le plus près de la rue Troisième, et de quatre vingt onze pieds, quatre pouces, sur la ligne la plus près de la rue Quatrième, et vingt cinq pieds dix pouces et six lignes, de largeur dans le fond, et le lot No 15, quatre vingt dix pieds onze pouces et trois lignes, sur la ligne du lot No 14 et quatre vingt dix pieds six pouces sur l'autre ligne de côté.

Les améliorations portant les numéros 2618 et 2620 2622, rue Tchoupitoulas. No 2618 comprenant un joli et substantiel cottage en briques en bonne condition, et contenant galerie sur la façade, vestibule, cinq chambres et hangar fermé, etc. et se loue pour $10 par mois.

Nos 2620 2622 comprenant un joli cottage double en briques ayant de chaque côté, trois chambres, aussi bâtisse dans le fond ayant une chambre de chaque côté, la maison se loue pour $8 par côté et est en bonne condition.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option du acquéreurs, et la balance s'il y en a en un et deux ans, en billets des acquéreurs portant date égale avec l'adjudication, stipulant sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue. Les taxes d'Etat pour l'année courante (1903) devant être assumées par les acquéreurs au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication. Les actes de ventes devant contenir les stipulations usuelles de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, le transfert de l'assurance, etc., et devant être passés pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

18 oct—18 25—nov 1 8 15 19

J. Paul Hecker.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Troisième District—Cottage Double, Nos 1918 et 1920 rue St-Antoine.—Dans l'affaire de la Succession d'Alexandre Means.

No 71,486—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau 830 rue Commune—JEUDI, le 12 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté et signé le 8 octobre 1903, par l'Hon John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, etc., situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 909, borné par les rues Prieur, Johnson, Annette et St-Antoine, ledit lot est désigné par la lettre E et mesurant 32 pieds de face à la rue St Antoine sur 126 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un crédit de un et deux ans, garanti par hypothèque et les clauses usuelles de sécurité, 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1903, et faire un dépôt comptant de dix pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant L. A. Martinet, notaire aux frais de l'acquéreur.

11 oct—11 18 25—nov 1 8 12

J. L. Onorato.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

En vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire No 71 663 succession de Constance et John M. Lescale, ledit ordre daté et signé le 22 octobre 1903, je vendrai à l'encière publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, MERCREDI le 25 novembre, 1903 la propriété ci après décrite à savoir :

1 Un lot de terre à Pain-courtville paroisse Assomption borne du côté vers la Bayou La fourche par le lot de C. J. Savoy et du côté vers les bois par le lot de John F. Maufray mesurant 60 pieds de face au chemin public à Brule St Vincent sur une profondeur de 190 pieds puis ou moins ensemble avec les bâtisses et améliorations. Acquis livre des transferts 31 folio 462 et seq 2. Un lot de terre à Paincourtville, paroisse Assomption mesurant 70 pieds au chemin public à Brule St Vincent, sur une profondeur de deux arpents et demi plus ou moins, entre lignes parallèles bornés sur la façade on le côté ouest par la manche Brûlé St Vincent sur le côté nord par le lot autrefois appartenant à Ursin Gervais à l'est par la terre de Mme H. C. Blanchard, et au sud par le lot de Scott Lewis, ensemble avec sept petites maisons de résidence, améliorations, etc. Acquis livre des transferts 41 fol. 198 et seq 3. Un lot de terre dans la paroisse Lafourche mesurant un demi arpent au chemin public sur un arpent de profondeur dudit chemin entre lignes parallèles avec réservation du lot mis de côté et maintenant occupé par l'Ecole publique. Acquis livre des transferts 27 folio 277. Conditions—Comptant.

J. L. ONORATO, Encanteur.
Bureau 303 rue Baronne.

25 oct—25—nov 1 8 15 22 29

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le Magnifique Cottage Elevé,

Avec Terrains Spacieux

No 1233 Rue Huitième.

Encoignure Chestnut.

La Belle Bâtisse,

Avec Pelouse, coin des rues Chestnut et Sixième.

La Grande et Jolie Résidence,

2712 Esplanade.

De magnifiques lots à bâtir,

Dans l'Ilet des Rues Esplanade, Belle, White et Crète.

—ET—

QUATRE SPLENDIDES LOTS A BATIR,

Rue du Canal,

Coin de la Rue Alexander,

Borné par Murat et Iberville,

Mesurant 209 pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur de 122 pieds.

Wilfred Beebe vs Mme Daisy Cook, femme de Sidney Cook, et son mari.

No 70,906—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur.—JEUDI, 19 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 24 septembre 1903 et signé le 30 septembre 1903, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

No 1. Quatre lots de terre vacants, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 580, borné par les rues Canal, Alexander, Murat et Douane, désignés par les Nos Un, Deux, Trois et Quatre, sur un plan de Hedin & Schiarbaum, architectes, daté le 17 novembre 1853 et déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, ancien notaire, attenant l'un à l'autre et mesurant ensemble, plus ou moins, cent trente deux pieds, un pouce et sept lignes de face à la rue Alexander, deux cent neuf pieds, onze pouces et quatre lignes sur la rue du Canal, et deux cent quarante huit sur une ligne sur l'autre ligne de côté divisant lesdits lots de la balance dudit ilet qui est d'une forme irrégulière.

No 2 Quatre certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Bell (anciennement St John) White (ou Sixième) et Crète (ou Septième) désignés par les Nos trois, quatre, cinq et six sur un croquis annexé à la vente par la défunte Veuve Henry Beebe à Richard P. Stecklier passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 27me jour de mai 1901, d'après ledit croquis lesdits lots mesurent comme suit :

Lot No "Trois" formant le coin des rues Esplanade et White (ou Sixième) mesurant soixante neuf pieds onze pouces et huit lignes de face à la rue Esplanade, cinquante cinq pieds huit pouces et quatre lignes de largeur sur la ligne du fond, cent trente cinq pieds quatre pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No Deux et cent trente pieds dix pouces et six lignes de profondeur et façade à la rue White (ou Sixième).

Lot No "Quatre" mesure quarante pieds, huit pouces de face sur la rue White (ou Sixième) vingt sept pieds de largeur dans le fond, cent onze pieds quatre pouces et sept lignes de profondeur dans les lignes du fond des lots Nos Deux et Trois et cent un pieds sept pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne de divisant du No Cinq.

Lot No "Cinq" mesurant quarante deux pieds, huit pouces de face à la rue White (ou rue Sixième) vingt sept pieds de large dans le fond, cent un pieds, sept pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Quatre, et quatre vingt treize pieds, cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Six.

Lot No "Six" formant l'encoignure de la rue Bell (anciennement St John) et rue White (ou Sixième) mesurant quarante deux pieds huit pouces de face à la rue White (ou Sixième) vingt sept pieds de largeur dans le fond, quatre vingt treize pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Cinq et quatre vingt dix pieds de profondeur et façade sur la rue Bell (anciennement St John.

No 3. Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Bell, White et Crète désignés par les lettres A et B sur un certificat d'arpentage par Chas. G. De l'Isle C. E., daté le 17 octobre 1903, et mesurant comme suit: Le lot A formant l'encoignure des rues Esplanade, Crète et Bell, mesurant 56 pieds 7 pouces de face à la rue Esplanade cent dix pieds 11 pouces et quatre lignes à la rue Crète, soixante huit pieds, un pouce sur la rue Bell, et à une profondeur de cent quarante un pieds quatre pouces et trois lignes sur la ligne de côté vers la rue White les mesure plus ou moins.

Le lot B dans le même district et ilet est contigu au lot ci-dessus décrit et a une façade de cent trente sept pieds cinq pouces à la rue Esplanade et une profondeur sur sa ligne de côté vers la rue Crète de cent quarante et un pieds quatre pouces et trois lignes, et une profondeur sur sa ligne de côté vers la rue White de deux cent treize pieds neuf pouces et sur sa ligne du fond, à une largeur et façade de cent soixante cinq pieds quatre pouces et une ligne sur la rue Bell les mesures plus ou moins.

Les améliorations comprennent une grande et imposante résidence connue comme le No 2712 avenue de l'Esplanade, la bâtisse contenant galeries sur la façade et le fond, chambre à bain grand vestibule au centre à une étage et à quelques vingt chambres et vastes terrains. La maison est dans un voisinage charmant et à des rues pavées et est à proximité aux lignes de chars etc.

No 4. Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 187 borné par les rues Sixième, Septième, Chestnut et Collège et mesurant quatre-vingt pieds de face à la rue Chestnut sur cent trente six pieds de profondeur et façade à la rue Sixième entre lignes parallèles. Ladite portion de terre formant l'encoignure des rues Sixième et Chestnut. La propriété sera vendue ensuite au mail expirant le 15 mars 1904, au taux de $50 par mois et les billets du loyer seront livrés à l'acquéreur.

Les améliorations comprennent une jolie résidence en bois à deux étages couverte en ardoises retirée de la banquette et est connue comme le No 2912 rue Chestnut, coin Sixième, contenant au rez-de-chaussée grand vestibule, salons à arche et une très grande salle à manger, cuisine, galeries devant et derrière etc. Le premier étage contient galeries devant et derrière vestibule et bains avec les améliorations modernes et sanitaires 4 chambres à

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern.

—:0:—

coucher, vestibule dans le fond, etc.; aussi une bâtisse à deux étages dans le fond attenant à la maison ci-dessus et communiquant par des galeries et contenant à chaque étage galerie, 2 chambres et escaliers, etc. La salle à manger et les salons ont de jolies cheminées en marbre. La maison a de grands terrains, 4 citernes écuries, etc., et est près de toutes les convenances.

No 5 Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet désigné par le numéro municipal 162 borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Chestnut, lesdits lots sont désignés par les Nos Dix-sept, Dix-huit, Dix neuf et Vingt sur un plan tiré par Moethausen, voyer, le quatrième jour de mai 1844 et déposé en l'étude pour référence de L. Hermann, ancien notaire, et mesurant conformement audit plan, comme suit, à savoir :

Lots Nos Dix Sept et Dix-Huit, chacun, trente un pieds onze pouces de face sur la rue Huitième par cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles et les lots Nos Dix Neuf et Vingt mesurant chacun trente deux pieds de face à la rue Huitième par cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No Vingt formant l'encoignure des rues Huitième et Chestnut connu comme No 1233 rue Huitième, coin Chestnut, et comprenant un bel et attrayant cottage élevé avec mansarde, retiré de la banquette et entouré de vastes terrains, pelouses, jardins, etc., la maison contient un grand vestibule au centre de très grands salons, et chambre à manger, six chambres avec deux mansardes, aussi galeries devant et à l'arrière, chambre à bain avec les améliorations modernes et sanitaires, offices, etc. Aussi une bâtisse en bois à deux étages adjacente dans le fond, et contenant cinq chambres, hangars, citernes et écuries dans la cour. Le vestibule, salons et salle à manger ont de magnifiques cheminées et candélabres, portes et fenêtres à glace artistique, les murs sont magnifiquement peints et à fresques. La maison est dans une splendide localité et près de toutes les commodités, lignes de chars etc.

Termes et Conditions — Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans ou en un an à l'option des acquéreurs la portion de crédit de ladite vente devra être représentée par un ou des billets de l'acquéreur, garantis par liens et privilèges du vendeur sur la propriété vendue, ledit billet ou billets portant intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement. Acte de vente devant être passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire public, aux frais des acquéreurs, qui assumeront en plus les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1903 et devront aussi payer comptant au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat, l'acquéreur ou les acquéreurs paieront cinq pour cent sur le montant dudit billet ou billets en cas de nécessité d'un procès ou des procès pour en forcer le paiement desdits billets et pour garantir aussi le privilège des vendeurs et hypothèques spéciale.

Dinkelspiel & Hart, avocats.
Rambola & Ducros, avocats.

13 oct—13 18 25—nov 1 8 15 17 19

Paul & Gurley.

—:0:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix pour Résidence.

Voisinage Attrayant et Agréable.

Cottage élevé de terre et confortable, avec trois beaux et vastes terrains.

No 1204 rue Ste-Marie à l'encoignure de la rue Camp.

Succession de Joséphine A. Tuma.

No 59,095—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division A.

PAR PAUL & GURLEY — Albert Paul, Encanteur, bureau No 727 rue Commune, —JEUDI, le 26 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un jugement lu, rendu en cour ouverte le 19 octobre 1903, et signé en cour ouverte le 23 octobre 1903 par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la succession de Joséphine A. Tuma et pour effectuer un partage, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir :

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste Marie, Camp, Chestnut et St André, désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan fait par A. De Armas, voyer, daté le 15 novembre 1881 et d'après lequel ditplan ils mesurent en mesure américaine comme suit :

Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Camp et Ste Marie, mesurant 28 pieds 10 pouces de face à la rue Ste Marie, 45 pieds de largeur dans le fond ou plus s'il y en a, 136 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 2 et 134 pieds 8 pouces et 5 lignes de face et profondeur sur la rue du Camp, moins un empiètement sur la ligne du fond dudit lot de 1 pied 7 pouces et 1 ligne de face à la rue du Camp sur 10 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur.

Les lots Nos 2 et 3 ont chacun 28 pieds 10 pouces, et une ligne de face à la rue Ste Marie sur la même largeur dans le fond sur les profondeurs suivantes, le lot No 2 a 126 pieds 3 pouces, sur la ligne le divisant du lot No 1 et 135 pieds, 9 pouces, sur la ligne du lot No 3 et ledit lot No 3 à la dernière profondeur mentionnée sur la ligne du lot No 2, et 135 pieds, 2 pouces, sur la ligne du lot No 4.

Les améliorations comprenant le vaste, substantiel et commode cottage-résidence élevé, désigné comme le No municipal 1204 rue Ste Marie, et contenant un vaste salon, salle à manger, office, cuisine etc., grandes chambres à coucher bien aérées, chambre à bain avec latrine patentée, vestibule au centre, etc. Le soubassement est bien pavé, suffisamment élevé pour être utilisé pour diverses choses, gas et waterworks, citerne et hangars dans le fond, la propriété est embellie par une belle pelouse, sur la façade et le côté, vaste terrain dans le fond suffisant pour améliorations additionnelles si cela est nécessaire.

Conditions — Un quart ou plus comptant, la balance devant être payé en un, deux et trois ans, et attestés par trois billets garantis par lien de vendeur et privilège et toutes les clauses de sécurité avec 8 0/0 d'intérêt par an; un acquéreur à son option peut payer le tout comptant. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Conrad O. Collins, notaire. Un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

W. S. Benedict, Mars M. Bostner et O. H. Simpson avocats.

25 oct—25—Nov 1 8 15 22 26

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE d'Orléans. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 71,892—Division C—S. W. Clark & Sons vs ses créanciers—Ordre—Qu'il soit ainsi qu'il est demandé qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires soit appelée pour être tenue pardevant H. L. Loomis Jr. notaire public, MARDI le 1er jour de décembre 1903, commençant à 10 heures a.m. après les délais légaux et avis donnés dans le but de voter sur application dédit S. S. W. Clark & Sons pour un répit et de temps pour payer leurs dettes que Théodore Rashi, Esq. avocat soit et est présentement nommé pour représenter les créanciers absents de ladite raison sociale et que pendant ces procédures et jusqu'au nouvel ordre de Cour, que toutes procédures judiciaires contre les pétitionnaires et leurs propriétés soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 27 octobre 1903.

Signé JOHN ST PAUL, Juge.

Pour copie conforme:

J. McCORMICK, Député-Greffier.

Jas McConnell Jr. Buck, Watkins & Buck, avocats.

28 oct—28—nov 1 6

Succession de Joseph Allan Amirin

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 70 976—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'il en ont en peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par The Commercial Trust & Savings Bank, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Marrick Lewis et Grenaer avocats.

29 oct—29—oct—2 7

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

—:0:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage simple en bois.

2121 Magnolia, entre les rues Jackson et Joséphine.

Succession de Anna C. Menkl.

No 71 300—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—MARDI, le 3 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 3 octobre 1903 de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de susdite Cour, Division B, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Jackson, Clara et (Maunsell) maintenant Magnolia, désigné par le No 6 sur un plan spécial déposé en l'étude de Robert J. Ker, notaire en cette ville, comme plan No 12 du livre des plans No 1, lequel lot mesure en mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Magnolia, 30 pieds de largeur dans le fond et une profondeur de 120 pieds 5 pouces 1 ligne entre lignes parallèles, les améliorations sont désignées par le No 2121 rue Magnolia, et comprennent un cottage simple en bois, grand passage pour voiture sur le côté, contenant 4 chambres, petit hangar, écurie avec 13 stalles, citerne, hangar.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, représentée par des billets de l'acquéreur payables en un et deux ans après date avec intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis dans leur paiement par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de sécurité. 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Valentine J. Stentz, notaire, aux frais de l'acquéreur, et l'acquéreur devant assumer les taxes de 1903 ci-dessus du prix de l'adjudication.

Geo. J. Unterseher, avocat.

3 oct—3 4 11 18 25—nov 1 3

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidences Simples et Double dans le Quatrième District

Succession de Nicholas J. Keating.

No 71,104—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER, encanteurs — Bureau, No 134 rue Carondelet — MARDI, le 3 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 25 septembre 1903 du l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Ste Marie, St André et l'avenue St Charles, désigné par la lettre A, sur un plan ou certificat d'arpentage, daté 1er mars 1893, signé par J. O. Hassam, architecte, assistant ingénieur de ville, d'après ledit plan ledit lot mesure 53 pieds 9 pouces de face à la rue Carondelet, 96 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne de division du lot "D", 61 pieds 6 pouces sur une première profondeur faisant face à la rue Ste Marie, de là se rétrécissant à angle droit 27 pieds 6 pouces, de là une seconde profondeur de 35 pieds 4 pouces vers la ligne du fond qui a 26 pieds 3 pouces. Les améliorations sont désignées par le No 1904 rue Carondelet et comprenant une résidence simple à deux étages retirée du trotteur ayant une grille en fer sur le devant et contenant galerie sur la façade, vestibule, corridor, salons doubles à arches, salle à manger, salle à déjeuner, cuisine, office au rez-de-chaussée, vestibule, cinq grandes chambres à coucher, chambre à bain, chambre pour malles au premier étage. La maison est bien tapissée, installations de gaz partout, jolie pelouse sur le côté, deux citernes. Une résidence désirable dans un bon voisinage.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet et est contigu à la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre D sur le plan susdit et mesurant 24 pieds 2 lignes de face à la rue Carondelet, 120 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue St André, 96 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot A de là s'élargissant à angle droit 9 pouces, de là une seconde profondeur de 24 pieds 6 pouces à la ligne du fond laquelle a 24 pieds 9 pouces et 2 lignes. Les améliorations sont désignées par le No 1906 rue Carondelet et comprenant une résidence simple à deux étages, contenant au rez-de-chaussée vestibule, salons doubles, salle à manger, cuisine, office, au premier étage vestibule, 6 chambres à coucher, chambre à bain. La maison est tapissée, avec installation de gaz partout, 2 citernes et hangar dans la cour. Une bonne résidence ou placement rémunératif.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet comme les mentionnées premièrement et secondement propriétés décrites, désignées par la lettre "B" sur ledit plan par Hassam d'après lequel dit lot mesurant 59 pieds, 1 pouce 2 lignes de face à la rue Ste Marie, 53 pieds de profondeur sur sa ligne de division du lot "C", 27 pieds 6 pouces de profondeur sur la première ligne de côté, après la rue Carondelet de la se rétrécissant à angle droit 35 pieds 4 pouces, de là une seconde profondeur de 25 pieds 6 pouces à la ligne du fond, laquelle a 24 pieds 6 pouces. Les améliorations sont désignées par le No 1628 rue Ste Marie et comprennent une résidence simple à deux étages, contenant vestibule, quatre chambres au rez de chaussée, le premier étage contenant quatre chambres, galerie, vestibule, hangar, deux citernes dans la cour. La maison est tapissée, installations de gas partout.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Félicité, Carondelet et St André, désigné comme lot 7 de l'ilet 5 sur un plan No 29 du livre des plans déposé parmi les archives de G. E. Springer, ancien notaire, lequel lot mesurant 30 pieds de face à la rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 1827 et 1829 rue Carondelet et comprennent un cottage double en bois contenant de chaque côté 6 chambres, office, galerie, citerne et hangar dans la cour. Toujours loué.

5° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, St André, Félicité et Dryades, sur un plan et certificat d'arpentage daté le 27 décembre 1886 signé par A. De Armas, ancien député voyer de ville, annexé à un acte passé le 21 février 1893 pardevant F. J. Dreyfous, notaire, lequel lot mesurant 30 pieds de face à la rue Baronne sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations sont désignées par les Nos 1827 et 1829 rue Baronne et comprennent un cottage double avec deux étages dans le fond, retiré du trottoir avec grille en fer sur le devant et contenant de chaque côté 6 chambres, chambre à bain vestibule avec escalier, office, galerie, 2 citernes, hangar. Dans un bon voisinage et d'un placement excellent.

Toutes les propriétés ci-dessus sont vendues soumises aux baux et loyers ci-dessus.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a en un crédit d'un an ou de un et deux ans à l'option des acquéreurs, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de sécurité, lesdits billets devant porter 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. L'acquéreur devant assumer et payer les taxes dues et exigibles pour l'année 1903. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire aux frais des acquéreurs.

M. D. Dimitry, avocat.

3 oct—3 4 11 18 25—nov 1 3

Téléphonez—

J. GARLICK,

L'UNIQUE AFFICHEUR.

Les meilleurs tableaux, localités exactes

Bureau 633 Place Commerciale

26av—1an

VENTES A L'ENCAN

Denis, Danziger & Tessier.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Résidence Simple à un Etage, avec Mansardes, 914 N. Roman.

Entre les Rues St Philippe et Dumaine.

Joseph Fortier et als vs Ferdinand Fortier et als.

No 71,006—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur, bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 1er décembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 20 octobre 1903 et signé le 26 octobre 1903, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Roman, Dumaine, St Philippe et Derbigny, désigné comme lot No 14 sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer, et annexé à un acte passé pardevant Aug. Abat, notaire en cette ville, lequel lot mesurant 23 pieds, 5 pouces de face à la rue Roman sur une profondeur de 127 pieds 7 pouces 1 ligne, s'élargissant 6 pieds 7 pouces, à une profondeur de 67 pieds 7 pouces 1 ligne, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une résidence en bois à un étage avec mansarde et une bâtisse dans le fond à deux étages contenant dans les deux bâtisses 8 chambres, cabinet, deux citernes, etc., et désigné par le No 914 rue Roman. Un bon placement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans ou en 1 an, le tout à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant 5 pour cent honoraires d'avocat en